



SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ÉNERGIES D'ILLE-ET-VILAINE (SDE 35)

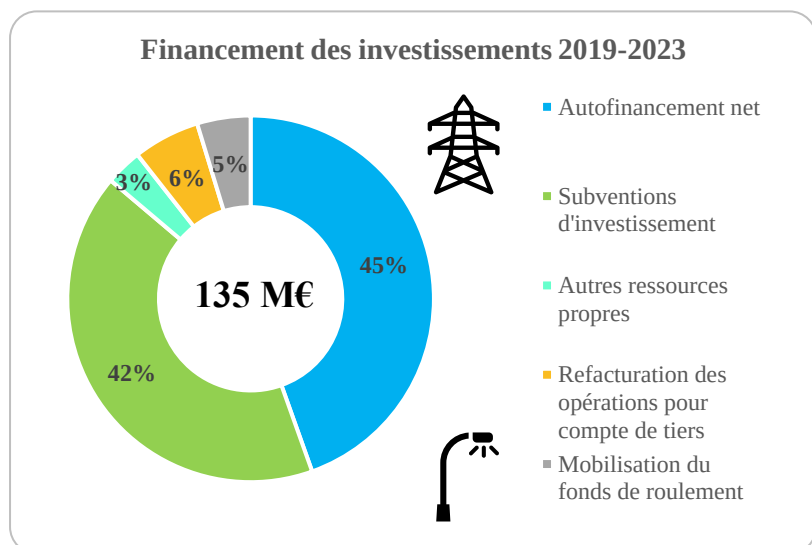
*Des activités en faveur du développement des énergies renouvelables
à mieux cadrer juridiquement et un réseau de stations de recharge
à équilibrer financièrement*

Autorité organisatrice de la distribution d'électricité en Ille-et-Vilaine, le syndicat s'appuie sur sa situation financière très favorable pour diversifier ses missions en matière de développement d'énergies renouvelables. Il doit sécuriser juridiquement ses activités dans le domaine de la production d'énergie par une évolution de ses statuts, et continuer d'adapter son réseau de bornes de recharges pour atteindre l'équilibre financier.

La chambre a procédé au contrôle simultané du SDE 35 et de sa société d'économie mixte (Sem) Energ'iV, dans le cadre d'un contrôle coordonné des quatre syndicats bretons et de leurs Sem sur les thèmes de la production d'énergies renouvelables et de la mobilité bas carbone.

Une diversification des activités en vue d'accompagner la transition énergétique des collectivités, qui doit être sécurisée juridiquement

Le SDE 35 assure la surveillance et la modernisation du réseau de distribution d'électricité dont la gestion est concédée à Enedis. Cette mission historique continue de représenter son principal poste d'investissement, avec l'autre compétence structurante que constitue l'éclairage public. Pour exercer ces missions, il bénéficie d'une situation financière très favorable, déjà relevée par la chambre dans son précédent rapport (décembre 2021) : excédents de fonctionnement importants issus de la taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité (TICFE), trésorerie confortable, absence d'endettement, marges de manœuvre importantes pour financer son effort d'investissement et appuyer ses communes membres.



Depuis 2014, il s'appuie sur ces marges de manœuvre pour diversifier son activité dans l'objectif d'accompagner la transition énergétique des collectivités. Il intervient notamment dans la production d'énergies renouvelables et dans le déploiement d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques et au gaz naturel, directement ou par l'intermédiaire de la société d'économie mixte Energ'iV, créée pour la circonstance.



Cette diversification a fait l'objet d'un projet stratégique arrêté en janvier 2018. Les actions en faveur de la production d'énergies renouvelables doivent être juridiquement sécurisées par une évolution des statuts constitutifs du syndicat.

Le SDE 35 limite ses interventions directes en faveur de la production d'énergies renouvelables à l'accompagnement des collectivités du département, en cohérence avec les dispositions légales qui confèrent un rôle central aux intercommunalités et positionnent les syndicats comme animateurs apportant une expertise technique. Ses investissements directs dans les projets de production sont portés par la Sem Energ'iv, à laquelle la chambre consacre un rapport spécifique.

Un réseau de bornes de recharge développé dans une logique de maillage du territoire, qui doit continuer à s'adapter pour atteindre l'équilibre financier

Depuis 2014, le SDE 35 a déployé un réseau de 128 bornes de recharge pour véhicules électriques, dénommé Béo, selon une logique de maillage du territoire départemental. Ces dernières années, il a adapté sa stratégie au développement rapide de l'offre privée prescrit par la loi d'orientation des mobilités de 2019. Il a freiné le développement du réseau Béo pour se positionner davantage comme un coordinateur départemental favorisant l'implantation de bornes privées sur la voie publique et l'orientation des opérateurs privés vers les territoires les moins attractifs.

Le réseau Béo reste cependant structurellement déficitaire. En 2024, seules 21 bornes ont été suffisamment fréquentées pour atteindre un équilibre économique, ce qui ne suffit pas à compenser le déficit du reste du réseau. Entre 2019 et 2024, le budget général du syndicat (largement alimenté par la TICFE) a supporté la moitié des dépenses, en méconnaissance de la loi en vigueur au cours de la période examinée, ce qui revient à faire subventionner les usagers de ce service spécifique par l'ensemble des consommateurs d'électricité bretonnais. Sur cette période, chaque recharge de véhicule électrique a été financée à hauteur de 6,40 € par l'utilisateur et de 5,70 € par le syndicat. Ce dernier doit désormais viser l'équilibre économique du service, en recherchant des économies de charges d'exploitation et un accroissement de la fréquentation, mais également en redimensionnant son réseau et en réexaminant la pertinence de l'implantation des bornes les moins fréquentées.

Couverture du coût d'une recharge de véhicule électrique dans le réseau Béo

